

Procédure d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)  
ou d'électrification d'un vélo à usage personnel (kit)

*Cette déclaration est à joindre au dossier de demande d'aide (subvention) pour l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'un kit électrique conformément à l'article 5 du règlement de la demande de subvention de Grand Châtellerault.*

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....certifie sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier, ainsi que de la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entraîne la nullité de la demande, la restitution de la subvention et expose à une peine d'emprisonnement et à une amende de 15 000 € conformément à l'article 441-7 du Code pénal.

Je m'engage sur l'honneur à :

- ne percevoir qu'une seule aide par personne et par foyer concernant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit d'électrification
- ne pas revendre ou céder ledit vélo ou kit grâce à l'aide obtenue avant 2 ans sous peine de devoir restituer l'aide à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault
- répondre au questionnaire mobilité dans l'année du versement de la subvention.

Je déclare :

- accepter le présent règlement
- dégager Grand Châtellerault de toute responsabilité en cas d'incident de toute nature que ce soit, résultant du montage et/ou de l'usage d'un kit d'électrification de vélo standard ou résultant de l'usage/réparation d'un vélo à assistance électrique subventionné dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de l'agglomération.

Fait à.....

Le.....

Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé »